

# La Lettre de la RMF UE



Après le temps des décisions de nature politique vient le temps de leur mise en application. Ainsi, la dynamique initiée au Conseil des affaires étrangères du 1<sup>er</sup> décembre 2011 se poursuit avec des missions PSDC en cours d'élaboration au Sud Soudan, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Il ne s'agit à ce stade que de missions civiles et les discussions difficiles autour de l'activation du centre d'opérations montrent les clivages qui existent toujours entre ceux qui souhaitent que l'UE se dote de structures militaires cohérentes et ceux qui souhaitent une PSDC résolument civile. Mais nous avons les moyens de faire entendre notre voix. La désignation du général de Rousiers au poste de président du comité militaire de l'UE et la réélection d'Arnaud Danjean à la tête de la sous commission défense du Parlement européen sont des signaux positifs de notre engagement et de notre capacité à peser sur les orientations futures de la PSDC.

Car la PSDC évolue et entend s'adapter avec les nouveaux outils du traité de Lisbonne à la réalité des crises (Libye, Côte d'Ivoire, Syrie). Né il y a tout juste un an, le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) en a déjà tiré les premiers enseignements. Il a ainsi lancé une réflexion pour adapter les structures et les processus décisionnels de la PSDC. De même, la création de la plateforme de crise lui procure maintenant une vision d'ensemble et une capacité de réaction rapide, avec comme objectif la mise en œuvre de tous les instruments de réponse aux crises. C'est tout le domaine d'action du général Yves de Kermabon, chargé de mission auprès du secrétaire général exécutif du SEAE. Il nous apporte ici son témoignage personnel sur le fonctionnement de cette nouvelle structure avec la vision et le recul que lui apporte son expérience opérationnelle.

**Vice-amiral d'escadre Xavier Païtard**  
**Chef des représentations militaires françaises à l'UE et à l'OTAN**

## Brèves

- Le Conseil des affaires étrangères a désigné, lundi 23 janvier, le général d'armée aérienne [Patrick de Rousiers](#) au poste de Président du comité militaire de l'Union européenne. Il prendra ses fonctions le 06 novembre 2012. Ancien représentant militaire de la France auprès du comité militaire de l'Union européenne de 2008 à 2009, puis, de 2009 à 2010 à la fois de [l'OTAN](#) et de l'UE. Il est actuellement inspecteur général des Armées et préside un groupe de travail interministériel en charge de préparer l'actualisation du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale.
- Le concept de gestion de crise d'une mission [PSDC](#) au Sud Soudan a été approuvé au cours du Conseil des affaires étrangères du 23 janvier. Cette nouvelle mission consistera à sécuriser l'aéroport de Juba. Une mission d'évaluation est actuellement sur place.
- Les mandats électifs du Parlement européen, dont ceux de président, vice-présidents, questeurs, présidents et vice-présidents de commissions et de délégations sont renouvelés tous les 2 ans et demi. Dans le cadre de ce renouvellement, l'eurodéputé allemand, Elmar Brok (CDU), prend la tête de la commission affaires étrangères (AFET). Pour sa part, [la sous commission sécurité et défense \(SEDE\)](#) a renouvelé Arnaud Danjean à son poste de président lors de la session du 25 janvier. A cette même occasion, M. Danjean a annoncé l'élargissement des moyens accordés à sa sous commission. Celle-ci pourra désormais mener trois rapports d'initiative simultanément (un seul auparavant) et pourra faire appel à 12 expertises annuelles (au lieu de 8).



## Focus du mois

### La plateforme de crise

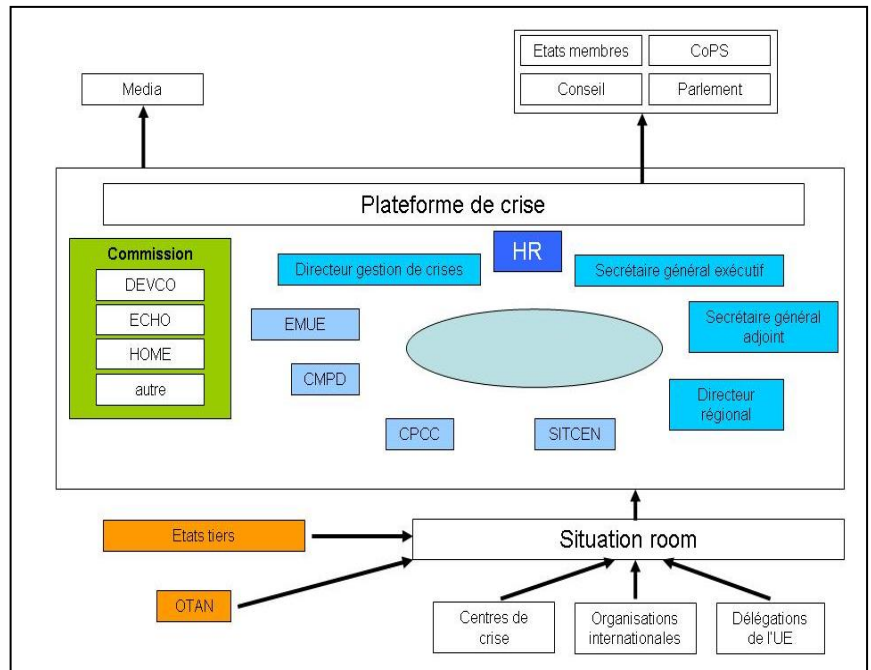
La création de la [plateforme de crise](#) résulte de la mise en cohérence du traité de Lisbonne avec les ambitions de l'UE en matière d'action extérieure. Elle puise son inspiration des leçons apprises lors du tremblement de terre en Haïti en 2010 et a vu ses premières concrétisations lors des crises libyenne et ivoirienne en 2011.

Elle s'insère plus généralement dans l'ensemble des structures mises en place par le [SEAE](#) pour améliorer la capacité européenne de réaction aux crises. Elle vise à fournir à la haute représentante un outil d'aide à la décision en regroupant les différents acteurs pour la gestion d'une crise afin d'assurer au mieux le partage de l'information et

l'élaboration de propositions opérationnelles. Elle s'appuie sur une structure permanente de veille et d'alerte (*situation room*). Le cas échéant, elle peut être mise sur pied dans des délais très brefs et regroupe les acteurs du SEAE impliqués dans la gestion de crise (bureaux géographiques du SEAE concernés, CMPD, [EMUE](#), [CPCC](#), SITCEN, prévention des conflits) ainsi que des équipes de liaison des directions de la [Commission](#) (ECHO, DEV, HOME...). Elle se réunit dans la *crisis room*, salle distincte de la *situation room*.

La plateforme de crise est activée en moins de trois heures lorsqu'une crise a été identifiée. Les participants, sous la direction du secrétaire général exécutif ([P. Vimont](#)) et du directeur pour la réponse aux crises et la coordination opérationnelle ([A. Miozzo](#)) analysent l'intensité de la crise, déterminent les informations nécessaires à une prise de décision, échangent avec les Etats membres et élaborent les premières options pour une réponse possible.

En fonction de la nature, de l'urgence et de la gravité de la crise, la plateforme de crise peut prendre des configurations spécifiques et adapter ses processus décisionnels. Sa durée de vie est liée à l'évolution des crises associées et peut donc être très variable.



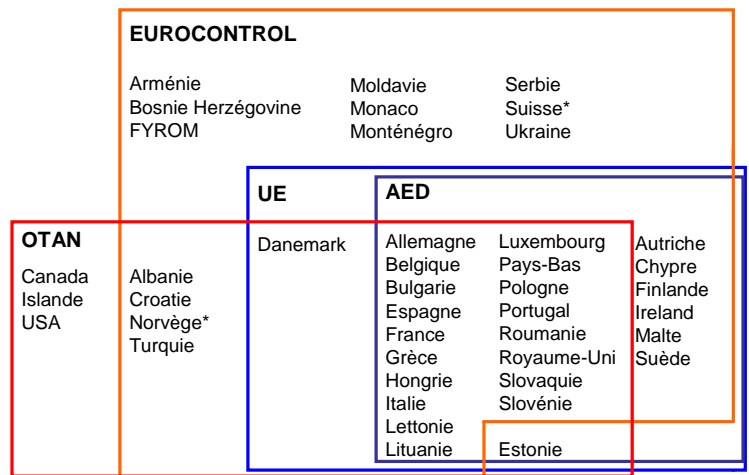
**Initiative**

**« Ciel unique » et son volet Défense**

L'espace aérien européen est actuellement organisé selon un modèle datant des années 1950. Il est trop fragmenté et partiellement saturé. Dès lors, pour répondre aux impératifs de développement durable du transport aérien, la Commission européenne a lancé en 2004 le projet « Ciel unique » avec quatre objectifs d'ici à 2020 : permettre une augmentation de 70% du transport aérien (100% en 2030), multiplier la sécurité de ces transports par 3 (10 en 2030), réduire l'impact environnemental de chaque vol de 10% et diviser le coût du contrôle aérien par deux.

Le projet « Ciel unique » est conduit par la Commission européenne qui en assure la haute gouvernance. Il se décline en trois volets :

- un volet opérationnel qui s'attelle à modifier l'organisation du ciel afin d'avoir un espace aérien moins fragmenté et d'établir des routes plus rectilignes et donc plus courtes ;
- un volet technique, [SESAR \(Single European Sky Air Traffic Management Research\)](#), qui s'appuie sur les technologies les plus modernes afin de permettre une gestion automatisée du transport aérien, un échange par liaison de données entre les avions et les centres de contrôle et une gestion en quatre dimensions des avions (position et temps) ;
- un volet réglementaire qui déclinera en normes et règlements les nouvelles procédures qui émaneront des volets techniques et opérationnels.



\* : La Suisse et la Norvège, pays non membres de l'UE, participent néanmoins au travaux de la Commission sur le SES au sein du « *Single sky committee* » (SSC)

Le déploiement de SESAR nécessiterait un investissement de 30 milliards d'Euros mais produirait des retombées économiques considérables d'ici à 2030 (impact positif pour le PIB de l'UE : 419 Milliards d'Euros, emplois créés 320000).

L'analyse de rentabilité du programme est favorable pour la plupart des acteurs de l'aéronautique à l'exception des militaires qui seraient contraints d'investir environ 7 milliards d'Euros dans les nouveaux équipements.

L'Agence européenne de défense a été mandatée par les ministres de la défense européens pour identifier les impacts financiers et opérationnels de SESAR pour la défense. Par ailleurs, elle fait partie des organismes sur lesquels la Commission européenne s'appuie au niveau de la structure de gouvernance du programme.

Pour répondre à ces tâches, l'[AED](#) a mis en place un forum destiné à fédérer les intérêts exprimés par les différents acteurs militaires (Etats membres, OTAN, [Eurocontrol Military ATM board](#)) pour les porter à la connaissance de la Commission. Par ailleurs, le Comité militaire de l'Union européenne a confié comme mission à l'Etat major de l'UE la mission d'appuyer la démarche de l'AED en identifiant tous les impacts de SESAR sur les forces armées et en participant à la définition d'une vision stratégique commune sur le projet SESAR.

## Entretien

### Le général de corps d'armée (2S) Yves de KERMABON



Le général de KERMABON est diplômé de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1971. Il sert d'abord comme officier subalterne au 503<sup>e</sup> régiment de chars de combat et au 1<sup>er</sup> régiment étranger de cavalerie (REC). En 1981 il participe à l'opération *Barracuda* en Centrafrique. En 1984, il effectue en tant que chef d'escadrons une mission d'assistance extérieure au Tchad. Affecté à l'inspection générale de l'armée de terre, il suit ensuite la scolarité de l'École supérieure de guerre.

Lieutenant-colonel en 1986, il rejoint le cabinet du ministre de la défense avant d'être promu au grade de colonel en 1991 et de recevoir le commandement du 1<sup>er</sup> régiment étranger de cavalerie avec lequel il participe à l'opération (APRONUC), au Cambodge, de novembre 1992 à juin 1993. En 1994 et 1995 il est chef d'état-major des troupes de l'ONU de Sarajevo.

Nommé général en 1998, il s'engage dans l'opération *Trident* à Mitrovica (Kosovo) en 2002 à la tête de la 6<sup>e</sup> brigade légère blindée. À l'issue de ce commandement, il est promu général de division et prend la tête de l'état-major de Forces n° 4 à Limoges. Le 1<sup>er</sup> septembre 2004, il est nommé à la tête de la force militaire de l'OTAN au Kosovo (KFOR) et devient général de corps d'armée. D'octobre 2005 à juillet 2007, il commande le Corps de réaction rapide France (CRRFr).

Versé dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux, il est nommé par l'Union européenne à la tête de la mission *État de droit* au Kosovo (EULEX Kosovo) de février 2008 à novembre 2010.

**1- Mon général, il y a maintenant 6 mois, vous avez été chargé par le SEAE de faire une évaluation relative à l'organisation des services, aux procédures et aux capacités d'analyse et d'anticipation de cette structure pour la mise en œuvre de la PSDC. Quelle est votre appréciation du SEAE aujourd'hui et quelles sont les améliorations que vous proposez ?**

Merci de me donner l'occasion de faire le point sur ce dossier.

Ma mission consiste effectivement à faire des propositions pour l'amélioration du fonctionnement du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) dans le domaine de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) et à suivre leur mise en place une fois agréées par le « Corporate Board ». Mes premières observations m'ont amené à constater qu'il fallait commencer par préciser le rôle des uns et des autres au sein du Service, mais aussi revoir et préciser les procédures de mise en œuvre. Cela est dû au fait que le Service s'est construit « en marchant » et à partir de structures déjà existantes. Or il est toujours plus difficile de réformer que de créer à partir de rien. C'est comme pour une maison qu'il est plus facile et moins cher de construire que de restaurer.

J'ai donc fait des propositions au Secrétaire Général Exécutif (SGE) dans quatre domaines différents : organisation, coordination, information et procédures ou outils à mettre en place. Ces mesures sont exposées dans un document qui a été agréé par le « Corporate Board » et diffusé. Je ne les détaillerai donc pas ici, sinon pour dire qu'elles visent essentiellement à clarifier les rôles en mettant à jour et en précisant les missions de chacun, à imposer une meilleure coordination en particulier entre les différentes parties du Service, et enfin à faciliter et à accélérer la mise en œuvre de missions opérationnelles militaires ou civiles voulues et décidées par les États Membres de l'Union Européenne.

Au sein du bureau du SGE, nous avons ensuite rédigé une « décision » qui fixe le fonctionnement général du système de réponse aux crises et qui je l'espère sera bientôt approuvée par la Haute Représentante / Vice Présidente (HR/VP).

Enfin, une « Task Force » composée d'experts des trois organismes en charge de la planification et de la conduite des missions PSDC (CMPD, CPCC et EUMS) est actuellement au travail pour revoir les procédures de mise en œuvre qui datent de 2003 et qui doivent être mises à jour, surtout depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Nous le faisons en tenant compte des retours d'expérience de toutes les missions de l'UE déployées jusqu'à ce jour, en essayant de mieux homogénéiser ces procédures entre les missions civiles et les missions militaires et surtout en essayant d'accélérer et de simplifier l'ensemble. Nous sommes actuellement dans la phase de consultation avec les États Membres pour leur présenter ces propositions avant de passer à la phase de rédaction d'un nouveau manuel de procédures.

**2- Plus précisément, comment voyez-vous l'évolution des instruments de gestion de crises, au sein et à l'extérieur du SEAE, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche globale, qui est l'une des avancées principales du traité de Lisbonne ?**

La création du SEAE représente en fait une évolution culturelle très importante puisque l'on a regroupé dans une seule et même organisation des personnes venant d'horizons, de cultures et d'organismes très différents. Ses responsabilités sont celles qui dans notre pays correspondent à celles des ministères des Affaires Étrangères, de la Défense et de la Coopération. La cohésion et la coordination de l'ensemble ne peut donc se faire en quelques jours et il faut accepter une approche graduelle.

Néanmoins il est certain que des progrès ont déjà été réalisés; je pense en particulier au fonctionnement de la plateforme de crise. Cette structure nouvelle, mise en place par Pierre Vimont se réunit en cas de crise sous la présidence soit de la HR/VP soit du SGE pour consulter, analyser et proposer une possible marche à suivre. Elle regroupe non seulement les acteurs du Service mais aussi ceux de la Commission et du Conseil, et, si nécessaire, des acteurs d'autres organisations internationales. Cela permet de confronter les vues des uns et des autres et de mieux coordonner les différentes actions de l'UE. La coordination est en effet un des efforts les plus importants à faire aujourd'hui.

Nous avons donc là un excellent exemple de ce que doit être l'approche globale au sein de l'UE puisqu'autour de la table se retrouvent non seulement des experts militaires mais aussi des experts civils venant de nombreux domaines différents. L'approche globale est une notion non pas nouvelle mais remise aujourd'hui au goût du jour. Elle a montré toute sa pertinence au cours des dernières opérations mais devra sans doute être plus clairement définie dans les mois à venir car elle demeure sujette à plusieurs interprétations. Dans tous les cas elle doit permettre la mise en synergie de toutes les compétences et de tous les moyens nécessaires pour faire face à des situations de crise et permettre ainsi une meilleure efficacité dans leur traitement.

L'Union Européenne qui dispose d'un spectre complet et incomparable d'instruments politique, économique, financier, diplomatique, militaire et humain, est sans doute la mieux placée aujourd'hui pour mettre en œuvre cette approche globale et faire face à toutes les nouvelles menaces émergentes auxquelles est confronté notre monde aujourd'hui.

**3- Vous avez assumé de hauts commandements dans de multiples opérations multinationales, au Cambodge pour l'ONU, au Kosovo en tant que commandant de la KFOR pour l'OTAN et comme chef de la mission EULEX pour l'UE. Sur la base de cette riche expérience, quels enseignements majeurs tirez-vous de l'engagement de ces organisations sur le terrain ?**

J'ai effectivement eu la chance d'exercer ces grandes responsabilités qui m'ont permis d'avoir une vue assez complète de ce que sont des missions civiles et militaires, mais aussi de la façon dont les grandes Organisations Internationales (OI) fonctionnent.

Le premier enseignement que j'en tire est le besoin impératif de coordination de ces OI non seulement en interne mais aussi entre elles. Il m'est apparu en effet qu'assez souvent, sans aller jusqu'à parler de concurrence entre ces OI engagées sur un même théâtre, elles pouvaient conduire des actions redondantes et donc se gêner mutuellement. Cela est très contre productif, surtout aujourd'hui quand les moyens nous sont comptés. Or ce n'est pas aux responsables de terrain – qu'ils soient chef de mission ou commandant d'opérations – à gérer ces questions. Il est absolument indispensable d'anticiper et, avant de déployer des missions, de répartir les tâches et de déterminer qui fait quoi. Je pense qu'aujourd'hui cette question a été prise en compte et que les contacts se multiplient entre OI pour améliorer cette coordination.

Le deuxième constat est que si les opérations militaires et civiles sont tout à fait différentes dans leur organisation, leurs modes d'action et leurs missions, elles restent néanmoins aujourd'hui tout à fait complémentaires. Elles peuvent se dérouler soit successivement soit simultanément en fonction des circonstances mais elles doivent avoir été planifiées en commun au niveau stratégique et concourir clairement au même état final recherché (EFR). Cela ne veut pas dire qu'elles peuvent être mélangées ou confondues. Les chaînes de commandement doivent rester clairement définies et différentes. Un soldat n'est ni un officier de police ni un douanier. Il est fait pour faire la guerre, et il ne faut surtout pas l'oublier au risque d'être confronté à des situations dramatiques. Nous avons quelques exemples récents en Bosnie qu'il serait criminel d'oublier.

Enfin pour conclure, je crois que l'UE par rapport aux autres OI, a encore des progrès à faire pour être à même de conduire des missions civiles et militaires de façon plus efficace. Je pense ici au domaine de la logistique, du financement et du recrutement. Nos procédures sont des procédures administratives lourdes qui manquent de souplesse, de rapidité et d'efficacité, et qui ne sont pas adaptées à des besoins opérationnels. Nos missions sur le terrain en souffrent. Il est vrai que des réflexions et des études sont en cours dans ces domaines mais il faut absolument que ce processus soit accéléré pour ne pas reproduire les erreurs qui ont été commises lors de missions précédentes. Si ses États Membres le veulent, l'UE peut faire mieux, plus vite et moins cher.

[Lien pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information RMF sur le site de la représentation permanente de la France à l'Union européenne.](#)

**Pour s'abonner à la diffusion numérique de la lettre d'information RMF, envoyer une demande à : [repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr](mailto:repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr)**

